

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 19 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de Labrecque, tenue le 19 décembre 2022 à 20h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme	Marie-Josée Larouche	Mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Robin Gauthier	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Dany Fillion-Villeneuve, directeur général et secrétaire trésorier

ÉTAIT ABSENTE :

Mme la conseillère Lia Tremblay (absence motivée)

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 30, la mairesse Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que stipule l'article 153 du code municipal, M. Dany Fillion-Villeneuve, directeur général et secrétaire-trésorier, constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal

231-22

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annick Bouchard
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Acceptation d'ajout à notre mutuel d'assurance municipal la Corporation de développement de Labrecque;
5. Participation à un projet déposé dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Coopération intermunicipale – Gestion des actifs municipaux
6. Affectation du surplus accumulé – Projet Chemin des vacanciers
7. Affectation du surplus Sablières et Carrières – Projet Chemin des vacanciers
8. Période de questions des citoyens
9. Levée de la séance spéciale;

232-22

4. ACCEPTATION D'AJOUT À NOTRE MUTUEL D'ASSURANCE MUNICIPAL LA CORPORATION DE LABRECQUE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Labrecque est un organisme vital au sein de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des avantages économiques et pratiques à ajouter La Corporation de Développement de Labrecque à notre mutuelle d'assurance municipale;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Robin Gauthier
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de la municipalité de Labrecque autorise l'ajout de la Corporation de Développement de Labrecque comme assuré additionnelle au Fonds d'assurance des Municipalités du Québec.

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Marie-Josée Larouche, et le directeur général M. Dany Fillion-Villeneuve, à signer les documents nécessaires à l'ajout.

ADOPTÉE

233-22

5. PARTICIPATION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre à toutes ses municipalités membres à l'exception de ville d'Alma un service d'expertise technique par le biais d'une entente intermunicipale de fourniture de services;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est également partie prenante de cette entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités locales participantes de cette entente désirent bonifier l'offre de service de celle-ci;

ATTENDU QUE les municipalités locales participantes de cette entente désirent intégrer la gestion d'actifs municipaux dans leurs activités opérationnelles;

ATTENDU la nécessité pour les organismes municipaux de se doter d'outils de gestion performants;

ATTENDU QUE la bonification d'entente existante est admissible au volet 4 du Fonds régions et ruralité pour le volet de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lucie Boivin
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Labrecque s'engage à participer au projet d'intégration à la gestion des actifs municipaux dont il est question dans le préambule de la présente résolution
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet et que cette dernière s'engage à assumer une partie des coûts du projet.

ADOPTÉE

234-22

6. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – PROJET CHEMIN DES VACANCIERS

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que la municipalité de Labrecque affecte un montant de 274 827.92 \$ du surplus accumulé non affecté au projet de réfection du Chemin des Vacanciers

ADOPTÉE

235-22

AFFECTATION DU SURPLUS SABLIERES ET CARRIÈRES – PROJET CHEMIN DES VACANCIERS

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que la municipalité de Labrecque affecte un montant de 191 681.38 \$ du surplus Sablières et Carrières au projet de réfection du Chemin des Vacanciers

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions de l'assistance

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lucie Boivin
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 20h10

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche
Mairesse

Dany Fillion Villeneuve
Directeur général sec. très.

